

**Arrêté ministériel portant exécution de l'article 37 du  
décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des  
membres de la Commission d'évaluation des directeurs  
pour l'enseignement de promotion sociale**

**A.M. 04-10-2018**

**M.B. 08-11-2018**

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs notamment l'article 37, § 2 ;

Considérant la nécessaire réorganisation des différents arrêtés fondant la composition de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement de promotion sociale,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés comme membres de la Commission d'évaluation des directeurs:

1° en tant que Président visé à l'article 37, § 3, du décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs :

- M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (WBE);

2° en tant que fonctionnaires généraux visés à l'article 37, § 1<sup>er</sup>, 1°, du même décret :

- Mme Colette DUPONT,
- M. Didier LETURCQ,
- M. Christian NOIRET,
- M. Etienne GILLIARD

3° en tant que chargés de mission visés à l'article 37, § 1<sup>er</sup>, 3° b) du même décret :

ZONE 1	M. Georges CORNETTE M. Marc LEDOUBLE M. Benoît LEGAL
ZONE 2	M. Georges CORNETTE M. Marc LEDOUBLE M. Benoît LEGAL
ZONE 3	M. Marc LEDOUBLE Mme Martine CLAES Mme Vinciane MOROVICH
ZONE 4	Mme Martine CLAES Mme Vinciane MOROVICH M. Georges CORNETTE
ZONE 5	M. Marc LEDOUBLE Mme Martine CLAES Mme Vinciane MOROVICH

ZONE 6	M. Benoît LEGAL Mme Martine CLAES M. Marc LEDOUBLE
ZONE 7	Mme Vinciane MOROVICH M. Georges CORNETTE M. Benoît LEGAL
ZONE 8	Mme Isabelle HENRY Mme Maryline FRELON M. Yves ANDRE
ZONE 9	M. Yves ANDRE Mme Isabelle HENRY Mme Maryline FRELON
ZONE 10	Mme Maryline FRELON Mme Isabelle HENRY M. Yves ANDRE

**Article 2.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement fondamental et secondaire et les arrêtés ministériels des 20 octobre 2016 et 15 septembre 2017 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement de promotion sociale, sont abrogés.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 4 octobre 2018.

I. SIMONIS